

DECISION MUNICIPALE  
ACCEPTATION D'UN DON D'ARCHIVES

Direction des affaires juridiques  
OK/OW/EV/FP  
Décision n° R 2022.289

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la Délibération Municipale modifiée n° 2020.05.091 du 27 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions dans les matières énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'un particulier a manifesté son intention de réaliser un don à la collectivité, sans conditions ni charges particulières, de documents d'archives dont il est propriétaire,

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'accepter ce don,

DECIDE

Article 1 : D'accepter le don de Monsieur Guy DEPELLEY à la commune de Clichy-sous-Bois de documents d'archives en lien avec le territoire.

Article 2 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des décisions municipales.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :  
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,  
- Monsieur le Trésorier Principal du Raincy,  
- Monsieur le Directeur Général des Services,  
- Monsieur Guy DEPELLEY.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clichy-sous-Bois, le 31 Août 2022.

Le Maire soussigné certifie  
le caractère exécutoire  
du présent acte reçu  
à la préfecture le

02 SEP. 2022

Affiché - Notifié le

02 SEP. 2022

Le fonctionnaire délégué,

Philippe QUALITE



Le Maire,  
Ministre délégué,

Olivier KLEIN

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif ou gracieux devant Monsieur le Maire de Clichy-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent acte peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »

